BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 02

DU 13 JUILLET 2018

COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.
L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.
La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion Plénière du Comité de Direction et des Présidents ou des Représentants de Commission

---

Réunion du : Lundi 09 Juillet 2018

Présents : M. MARTINET. (Président). Mlle LAURENCOT. Mme GUEGAN. MM. HERBERT (Président d'Honneur), AUBERT, MENJAUD, GUIZZARDI, GILLES, RIPPERT, SERRE, BATTISTA, GOMEZ, LANET, NARDELLI, ALIVON, PASCAL.

Excusés : Mme CHEVALLIER. MM. RIOU, BEGNIS, GARCIA (Jeunes), FRANCES (Discipline), GUELHES (Tuteurs Arbitres), ENJOLRAS (C.D.I.P.), GRAUGNARD (C.T.D.). Melle CHAMBON (C.D.F.A.).

Assiste à la séance : MM. SALIH (Directeur Administratif).

FELICITATIONS

Le Comité de Direction présente ses plus sincères félicitations à **M. Gilles AGNIEL**, membre de la Commission Technique, suite à la réussite de son DESJEPS (Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport).

-AG ETE DISTRICT A BONNIEUX

Pour faire suite à l'AG d'été qui s'est déroulée à BONNIEUX le Samedi 29/06/2018, les clubs ci-dessous seront prochainement amendés suite à leur absence non excusée.

Nous luttons tous contre le principe des incivilités, le Principe de l'excuse en cas d'absence est un préalable au respect de ceux qui accueillent et organisent une manifestation.

A ce titre, les clubs ci-dessous évoluant de la D1 à la D5 sont pénalisés d'une amende de **45€** :

AVIGNON US - BOLLENE AS - CADENET LUBERON FOOTBALL - ENTRAIGUES US - EYGALIERES US - GRAVESON ENT - ISLE BC - LACOSTE US - MIRABEL ES - RICHERENCHES ES - SERRES US - VELLERON SO.

Les clubs ci-dessous évoluant uniquement en Féminines ou en jeunes sont pénalisés d'une amende de **20€** :

COMTAT VENAISSIN JS - VAISON FF.

Le Comité de Direction remercie chaleureusement le club organisateur de BONNIEUX FC ainsi que la Municipalité suite à l'excellente organisation de cette manifestation.

-ARBITRAGE

Le Jury placé sous la présidence de **M. Marc MARTINET** déclare admis au titre d'Arbitre stagiaire les personnes suivantes suite à l'examen théorique qui s'est déroulé les 13, 20 et 27 Mars 2018 et 03, 10 et 17 Avril 2018 :

-**M. Zakaria EL KASBAOUI,**

-M. Oualid BEKKAOUI,

-M. Abdelmajid CHACHA.

Les Arbitres stagiaires sont priés de se présenter à la Commission des Arbitres à compter du mois de Septembre 2018 afin de réaliser leur dossier.

Le Président de la Commission des Arbitres, **M. Michel LANET** informe le Comité des points suivants :

-8 Arbitres ont été arrêtés par la Commission,

-12 Arbitres n'ont plus de points sur leur licence et de ce fait, ne pourront plus Arbitrer à compter de cette saison,

-4 arrêts volontaires de l'arbitrage.

Au total, avec certains Arbitres qui ne vont pas renouveler, ce sera près de 30 Arbitres qui n'officieront plus lors de cette saison.

-LICENCE A POINTS

Quelques Chiffres :

SITUATION AU 30-06-2017 = **1620 JOUEURS concernés par la licence à points**

SITUATION AU 01-07-2017 = **1205 JOUEURS suite à la nouvelle règlementation**

SITUATION AU 01-07-2018 = **1017 JOUEURS**

Rappel de la nouvelle règlementation

Article 7 : Récupération de points

b) Récupération Automatique :

Au 1er juillet de Chaque saison, le licencié récupèrera de manière automatique la totalité de son capital points s'il est vierge de toute sanction entrant dans le cadre de la licence à points (Article 4-b) au cours des 3 saisons précédentes.

Une fois le traitement intégral de cette opération par le District Grand Vaucluse, un listing mis à jour sera publié dans l'applicatif FOOTCLUBS.

Cette mise à jour automatique n'engendrera aucun frais pour les clubs ou licenciés.

LECTURE DU COURRIER

FFF

- Nous transmettant un courrier relatif aux indemnités de préformation pour la saison 2017/2018.

- Nous transmettant un courrier relatif au programme d'accompagnement « Club de 100 femmes dirigeantes ».

Lu, pris note.

ST SATURNIN US

Nous transmettant le nouveau bureau du club suite à leur Assemblée Générale du Samedi 23 Juin 2018.

MALAUCENE RG

Nous transmettant le nouveau bureau du club suite à leur Assemblée Générale du Mardi 5 Juin 2018.

CHEVAL BLANC FC

Nous transmettant le nouveau bureau du club suite à leur Assemblée Générale du Mercredi 20 Juin 2018.

TOUR D'AIGUES US

Nous transmettant le nouveau bureau du club suite à leur Assemblée.

Lu, pris note.